



Conseil économique et social

Distr. générale
25 juin 2020
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

**Organe directeur du Programme concerté de surveillance
continue et d'évaluation du transport à longue distance
des polluants atmosphériques en Europe**

Groupe de travail des effets

Sixième session commune

Genève, 14-18 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session commune

**Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 14 septembre
2020 à 15 heures***

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection du Bureau :
 - a) Groupe de travail des effets ;
 - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe.
3. État d'avancement des activités prévues pour 2020 et développement des activités relatives aux effets.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent aux membres de toutes les délégations participant à des réunions au Palais des Nations. Les participants à la réunion sont donc priés de s'inscrire en ligne avant le 14 août 2020, sur la page Web de la réunion (<http://www.unece.org/index.php?id=52860>). La réunion se déroulera sans support papier. L'ensemble des documents de la session et des informations connexes seront disponibles sur la page Web. Il est recommandé aux représentants d'apporter avec eux des exemplaires des documents dont ils pourraient avoir besoin. Le jour de la réunion, les participants devront retirer leur badge auprès du Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan est disponible sur le site Web de la Commission économique pour l'Europe (http://www.unece.org/meetings/UN_Map.pdf). En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat de la Convention au +41 22 917 3570.



4. Projet de stratégie actualisée pour les organismes scientifiques relevant de la Convention.
5. La surveillance des écosystèmes à long terme.
6. Questions financières et budgétaires :
 - a) Groupe de travail des effets ;
 - b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP).
7. Adoption du rapport de la cinquième session commune.
8. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets.
9. Session thématique commune :
 - a) Contribution des organismes scientifiques à l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
 - b) La pollution par l'ozone.
10. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes.
11. Mise en commun des informations par les Parties.
12. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2020 et travaux futurs :
 - a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique :
 - i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique ;
 - ii) Amélioration et communication des données d'émission ;
 - b) Mesures et modélisation ;
 - c) Modèles d'évaluation intégrée ;
 - d) Condensables dans les inventaires des émissions et dans la modélisation ;
 - e) Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère.
13. Questions diverses.
14. Clôture de la sixième session commune.

II. Introduction

1. L'Organe exécutif de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance a décidé qu'à compter de 2015, le Groupe de travail des effets et l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) devraient tenir des réunions communes afin d'améliorer l'intégration et la coopération entre les deux organes subsidiaires scientifiques de la Convention (ECE/EB.AIR/122, par. 47 b)). Ces deux organes tiendront leur sixième session commune du 14 au 18 septembre 2020 à Genève.

III. Ordre du jour provisoire annoté

1. Adoption de l'ordre du jour

2. L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront invités à adopter l'ordre du jour de leur sixième session commune tel qu'il figure dans le présent document¹. Le calendrier provisoire est présenté dans le document informel *Organization of work during the sixth joint session* (Organisation des travaux de la sixième session commune).

Document(s) :

Ordre du jour provisoire annoté de la sixième session commune
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/1-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/1)

Organization of work during the sixth joint session (Organisation des travaux de la sixième session commune) (document informel).

2. Élection du Bureau

a) Groupe de travail des effets

3. À la quatrième session commune (Genève, 10-14 septembre 2018), M^{me} Isaura Rábago (Espagne) a été réélue à la présidence du Groupe de travail sur les effets. M^{me} Alessandra De Marco (Italie) et M^{me} Sonja Vidič (Croatie) ont été élues nouvelles Vice-Présidentes, et M^{me} Sabine Augustin (Suisse), M. Jesper Bak (Danemark), M. Thomas Dirnböck (Autriche) et M^{me} Gudrun Schütze (Allemagne) ont été réélus Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, par. 8).

4. Le Groupe de travail sera appelé à élire son président et au moins trois vice-présidents, conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique également au Groupe de travail (ECE/EB.AIR/106/Add.1, décision 2010/19, annexe, art. 21, par. 1). Selon les dispositions de l'article 17 du règlement intérieur, les présidents et vice-présidents sont élus pour un mandat de deux ans et sont rééligibles mais ne peuvent pas accomplir plus de deux mandats consécutifs, à moins que l'Organe exécutif n'en décide autrement. Le Groupe de travail voudra peut-être aussi décider de continuer à permettre à la Commission européenne d'être représentée aux réunions du Bureau.

b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

5. À la quatrième session commune en 2018, M^{me} Laurence Rouïl (France) a été réélue à la présidence de l'Organe directeur de l'EMEP. M. Xavier Querol (Espagne), M^{me} Sonja Vidič (Croatie) et M. Rudolf Weber (Suisse) ont été réélus Vice-Présidents. Tous les membres du Bureau ont été élus pour un mandat de deux ans (ECE/EB.AIR/GE.1/2018/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2018/2, par. 7).

6. L'Organe directeur sera appelé à élire son président et au moins trois vice-présidents, conformément au règlement intérieur adopté par l'Organe exécutif de la Convention à sa vingt-huitième session, qui s'applique également à l'Organe directeur. L'Organe directeur voudra peut-être aussi décider de continuer à permettre à la Commission européenne d'être représentée aux réunions du Bureau.

¹ Les documents de la session et d'autres documents d'information utiles seront disponibles sur la page Web de la session (<http://www.unece.org/index.php?id=52860>).

3. État d'avancement des activités prévues pour 2020 et développement des activités relatives aux effets

7. Les participants étudieront le rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques, qui rend compte des principaux résultats des travaux menés dans le cadre de l'EMEP et du Groupe de travail des effets. Ils examineront également des documents techniques provenant des Programmes internationaux concertés, portant sur les activités relatives aux effets prévues dans le plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention (ECE/EB.AIR.144/Add.2), ainsi que d'autres documents et publications mis à disposition par le biais de ces programmes. Les pays chefs de file appelleront l'attention sur les activités récentes concernant la surveillance des écosystèmes, la modélisation et la cartographie, les publications et les réunions des équipes spéciales.

8. L'examen des résultats récents portera sur les thèmes liés à la pollution suivants : a) questions transversales ; b) acidification et azote nutritif ; c) ozone ; et d) particules, métaux lourds et polluants organiques persistants. Pour chacun de ces thèmes, des représentants des Programmes internationaux concertés feront rapport sur la mise en œuvre des éléments pertinents du plan de travail et les autres travaux réalisés. Les exposés porteront aussi sur des questions soulevées dans les rapports techniques des Programmes internationaux concertés et dans les ateliers.

9. Les représentants du Bureau du Groupe de travail des effets et des Programmes internationaux concertés feront rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen de ces programmes, y compris des progrès concernant la création d'une page Web commune.

10. Les participants seront appelés à prendre note des rapports techniques et de l'achèvement des travaux sur les éléments du plan de travail pour 2020-2021 qui s'y rapportent. Ils souhaiteront peut-être donner des orientations concernant les activités futures.

Document(s) :

Rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/3)

Effets de la pollution atmosphérique sur les forêts

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/11-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/4)

Effets de la pollution atmosphérique sur les cours d'eau et les lacs

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/12-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/5)

Effets de la pollution atmosphérique sur les matériaux

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/13-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/6)

Effets de la pollution atmosphérique sur la végétation naturelle et les cultures

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/14-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/7)

Surveillance intégrée des effets de la pollution atmosphérique sur les écosystèmes

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/15-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/8)

Modélisation et cartographie

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/16-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/9)

Effets de la pollution atmosphérique sur la santé

(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/17-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/10).

4. Projet de stratégie actualisée pour les organismes scientifiques relevant de la Convention

11. À la cinquième session commune en 2019, l'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets ont décidé d'établir des mises à jour des stratégies de l'EMEP et du Groupe de travail, qui seraient mises au point en 2020 pour examen et approbation à

leur sixième session commune, aux fins d'être transmises à l'Organe exécutif pour examen et approbation à sa quarantième session (ECE/EB.AIR/GE.1/2019/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2019/2, par. 72 b)). À leur réunion du 24 au 26 mars 2020, les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP ont rappelé les principaux résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie à long terme révisée pour les activités relatives aux effets² et de la stratégie révisée de l'EMEP pour 2010-2019³ au cours des dix dernières années, et ont examiné les éléments proposés pour la mise à jour des stratégies (nouvelles priorités, travaux scientifiques futurs et feuille de route). Les Bureaux élargis sont convenus que les stratégies actualisées devraient être intégrées dans un seul document.

12. Les participants seront invités à examiner les éléments du projet de stratégie actualisée pour les organismes scientifiques relevant de la Convention, qui a été élaboré par les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets, avec la contribution des centres et des équipes spéciales. Les participants souhaiteront peut-être élaborer un avant-projet de la stratégie commune, qui sera transmis à l'Organe exécutif pour examen à sa quarantième session (Genève, 17 et 18 décembre 2020).

Document(s) :

Stratégie pour les organismes scientifiques relevant de la Convention
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/18-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/11).

5. La surveillance des écosystèmes à long terme

13. La Présidente du Groupe de travail des effets fournira des informations sur la coopération future possible entre les Programmes internationaux concertés et l'Union européenne pour la surveillance des écosystèmes à long terme. Elle présentera également une mise à jour sur la coopération avec le consortium pour une infrastructure européenne de recherche LifeWatch et une proposition de collaboration avec l'infrastructure européenne intégrée de recherche à long terme sur les écosystèmes, les zones critiques et les socioécosystèmes (eLTER RI).

6. Questions financières et budgétaires

14. Le secrétariat présentera la note sur les questions financières et budgétaires, et fera rapport, le cas échéant, sur toute nouvelle information concernant le versement des contributions obligatoires, volontaires et en nature destinées au budget de l'EMEP et au cofinancement des activités relatives aux effets en 2019 et en 2020. Il communiquera également aux participants des informations récentes sur les contrats ayant trait aux centres de la Convention en 2020 ainsi que les données fournies par les centres sur leurs dépenses totales de fonctionnement.

a) Groupe de travail des effets

15. Les participants seront appelés à examiner le budget des centres relevant du Groupe de travail en 2021.

b) Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe

16. Les participants seront appelés à examiner et à adopter le budget détaillé des centres de l'EMEP en 2021 et à soumettre la proposition de budget à l'Organe exécutif pour approbation.

² Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/fileadmin/DAM/env/lrtap/WorkingGroups/wgs/ece_eb_air_2009_17.Rev.1.e_01.pdf.

³ Disponible à l'adresse suivante : www.unece.org/fileadmin/DAM/env/documents/2013/air/emep/Informal_document_no_20_Revised_Strategy_for_EMEP_for_2010-2019_clean_text.pdf.

Document(s) :

Questions financières et budgétaires
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/19-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/12).

7. Adoption du rapport de la cinquième session commune

17. Les participants seront invités à adopter le rapport de la cinquième session commune de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail des effets (Genève, 9-13 septembre 2019).

Document(s) :

Rapport de la cinquième session commune de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets
(ECE/EB.AIR/GE.1/2019/2-ECE/EB.AIR/WG.1/2019/2).

8. Questions découlant des réunions récentes de l'Organe exécutif de la Convention et de ses organes subsidiaires, ainsi que des activités menées par les Bureaux de l'Organe directeur et du Groupe de travail des effets

18. La Présidente de l'Organe exécutif de la Convention et le secrétariat informeront les participants des questions découlant de la trente-neuvième session de l'Organe exécutif (Genève, 9-13 décembre 2019) (voir ECE/EB.AIR/144).

19. Les Présidentes de l'Organe directeur de l'EMEP et du Groupe de travail résumeront les travaux effectués par leurs Bureaux depuis la cinquième session commune. Les participants seront appelés à examiner la coopération avec d'autres organes dans le cadre de la Convention et les travaux ultérieurs des deux Bureaux, ainsi qu'à donner des orientations quant aux activités futures.

Document(s) :

Activités des Bureaux de l'Organe directeur du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe et du Groupe de travail des effets
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/9-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/20).

9. Session thématique commune

20. Une session thématique commune sera organisée pour examiner deux questions : a) la contribution des organismes scientifiques à l'examen du Protocole de Göteborg ; et b) la pollution par l'ozone. Cette session permettra aux centres de l'EMEP, aux équipes spéciales et aux Programmes internationaux concertés relevant du Groupe de travail des effets de présenter les résultats et les conclusions des travaux qui présentent un intérêt pour les questions à examiner.

a) Contribution des organismes scientifiques à l'examen du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

21. À sa trente-neuvième session, l'Organe exécutif a adopté la décision 2019/4 par laquelle il entreprend l'examen du Protocole de Göteborg tel que modifié en 2012 et a également demandé aux organes subsidiaires de la Convention de donner la priorité aux travaux à l'appui de cet examen. L'annexe de la décision 2019/4 contient une liste d'éléments susceptibles d'éclairer la définition de la portée et du contenu de l'examen. Outre les contributions scientifiques et techniques énumérées dans la section D de l'annexe susmentionnée, les participants souhaiteront peut-être examiner quelques autres éléments

potentiels, proposés par les Bureaux élargis du Groupe de travail des effets et de l'Organe directeur de l'EMEP, dont :

- a) Protection des écosystèmes marins ;
- b) Produits chimiques qui suscitent des préoccupations – produits introduits par l'industrie en remplacement de produits interdits tels que les nouveaux polluants organiques persistants, les pesticides ou les microplastiques ;
- c) Émissions biogéniques, sources naturelles et combustion de la biomasse dans la modélisation intégrée et atmosphérique ;
- d) Effet des variations des émissions de polluants atmosphériques en dehors de la région de la CEE sur les niveaux de concentration et les dépôts dans la région de la CEE.

L'Organe directeur de l'EMEP et le Groupe de travail des effets seront appelés à examiner le calendrier des contributions scientifiques au processus de révision du protocole et à en décider.

b) La pollution par l'ozone

22. Au cours d'un débat consacré à la pollution par l'ozone, l'accent sera mis sur l'étendue, les tendances et les sources de l'ozone troposphérique dans la région de la CEE. Les participants s'emploieront à déterminer :

- a) L'état actuel des connaissances scientifiques concernant la pollution par l'ozone et ses sources ;
- b) Les besoins scientifiques à court et à long terme concernant la pollution par l'ozone ;
- c) Dans la perspective de l'examen du Protocole de Göteborg, les indicateurs qu'il conviendrait de mettre en avant pour évaluer les effets de l'ozone sur les écosystèmes.

10. Communication, mise en commun des informations et coopération avec d'autres organisations et programmes

23. Des représentants des organisations et programmes partenaires (Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique, Service de surveillance de l'atmosphère du programme Copernicus, Centre commun de recherche de la Commission européenne, Convention de Minamata sur le mercure, Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Organisation mondiale de la Santé et Organisation météorologique mondiale, par exemple) seront invités à exposer brièvement leurs travaux et leur coopération avec les deux organes scientifiques relevant de la Convention.

24. Les participants seront appelés à prendre note des informations fournies et à proposer des orientations sur la poursuite des activités de mise en commun des informations et de la coopération.

11. Mise en commun des informations par les Parties

25. Les représentants des Parties seront invités à synthétiser et à présenter les données d'expérience acquises au niveau national en matière de mise en œuvre d'activités de surveillance et de modélisation dans le cadre de l'EMEP ou de leurs activités relatives aux effets. Les Parties sont priées de présenter à la fois les succès obtenus et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre.

26. Les participants seront appelés à étudier les données d'expérience acquises au niveau national qui leur seront présentées à la session et devraient recommander que de tels échanges d'informations se poursuivent pendant les sessions futures.

12. État d'avancement des activités du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe en 2020 et travaux futurs

27. Les participants seront appelés à faire le point sur les activités menées dans le cadre de l'EMEP pendant l'année 2020, en application du plan de travail pour 2020-2021 relatif à la mise en œuvre de la Convention. Les représentants des centres et des équipes spéciales présenteront les principales réalisations et les difficultés à signaler en ce qui concerne la mise en œuvre du plan de travail pour 2020-2021, ainsi que leur pertinence par rapport aux objectifs de la Stratégie à long terme révisée au titre de la Convention pour la période 2020-2030 et au-delà (Organe exécutif, décision 2018/5).

Document(s) :

Rapport d'activité commun de 2020 sur les conclusions scientifiques utiles à l'élaboration de politiques
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/3-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/3).

a) Amélioration et communication des données d'émission et ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

i) Ajustements au titre du Protocole relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

28. Les représentants du Centre des inventaires et des projections des émissions et de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions informeront l'Organe directeur des résultats des analyses des demandes d'application de la procédure d'ajustement adressées par 10 Parties (Allemagne, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Hongrie, Luxembourg, Pays-Bas et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord). Une Partie (Tchéquie) a présenté une nouvelle demande d'ajustement tandis que les autres Parties ont soumis de nouvelles données pour les ajustements approuvés au cours des années précédentes.

29. L'Organe directeur sera appelé à examiner les résultats des analyses et à adresser des recommandations à l'Organe exécutif à sa quarantième session.

Document(s) :

Examen des demandes d'ajustement
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/10-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/21).

ii) Amélioration et communication des données d'émission

30. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions feront rapport sur les progrès accomplis, y compris les résultats de la réunion conjointe annuelle de l'Équipe spéciale et du Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement de l'Agence européenne pour l'environnement (en ligne, 11-14 mai 2020).

31. Une représentante du Centre des inventaires et des projections des émissions informera l'Organe directeur de la situation concernant la communication de données sur les émissions, les travaux du Centre et les travaux relatifs à la qualité des données. Elle fera rapport sur les progrès accomplis dans le cadre du programme d'amélioration des inventaires, s'agissant en particulier des examens approfondis des inventaires des émissions effectués durant la troisième étape et de l'expérience acquise pendant l'examen de 2020.

32. Les participants examineront et analyseront les questions d'assurance-qualité concernant les inventaires nationaux des émissions. Certains experts nationaux des Parties pourront être invités à présenter leurs vues sur les émissions communiquées au titre de la Convention, surtout lorsque les estimations des émissions font état de changements importants d'une année sur l'autre.

33. L'Organe directeur de l'EMEP sera appelé à fournir des orientations concernant les travaux futurs à mener sur les émissions et la modélisation eu égard à cette question.

Document(s) :

Inventaires et projections des émissions
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/6-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/17)

État actuel des données d'émission, processus d'examen et données d'émission pour les modélisateurs
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/7-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/18).

b) Mesures et modélisation

34. Les rapports de situation et les rapports techniques pertinents pour l'évaluation des progrès accomplis en 2020 (voir la documentation ci-après) pourront être consultés sur le site Web de l'EMEP⁴. Au titre de ce point, les représentants des équipes spéciales et des centres de l'EMEP feront rapport sur l'état d'avancement des activités relatives aux mesures et à la modélisation de la manière suivante :

a) Les Coprésidents de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation feront rapport sur l'état d'avancement des travaux, y compris les résultats de la vingtième et unième réunion de l'Équipe spéciale (en ligne, 11-13 mai 2020) ;

b) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation de l'acidification, de l'eutrophisation et des photo-oxydants, y compris de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest, des discussions au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation, ainsi que des travaux prévus jusqu'à la fin 2020 ;

c) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est donnera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des métaux lourds, de l'état d'avancement des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des discussions au sein de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2020 ;

d) Un représentant du Centre de coordination pour les questions chimiques donnera un aperçu des activités de surveillance atmosphérique et de modélisation des particules, y compris des travaux du Centre de synthèse météorologique-Ouest et du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée, des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2020 ;

e) Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Est présentera un aperçu des activités de surveillance et de modélisation des polluants organiques persistants, y compris des travaux du Centre de coordination pour les questions chimiques, des travaux du Centre de synthèse météorologique-Est, des résultats des travaux de l'Équipe spéciale des mesures et de la modélisation et des travaux prévus jusqu'à la fin 2020.

35. Les participants seront appelés à :

a) Approuver les résumés des rapports de situation de 2020 et décider de les présenter à l'Organe exécutif ;

b) Débattre de l'état d'avancement de la stratégie de surveillance ;

c) Faire le point sur les progrès réalisés en matière de coopération avec les experts nationaux et donner des orientations sur les moyens de la renforcer ;

⁴ Voir http://emep.int/emep_publications.html.

d) Faire le point sur les progrès réalisés dans le cadre des activités de modélisation et de surveillance menées en 2020 dans tous les domaines de travail mentionnés ci-dessus et donner des orientations quant à la poursuite de ces travaux ;

e) Donner des orientations quant à la poursuite des travaux de mesure et de modélisation.

Document(s) :

Mesures et modélisation
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/15)

Rapport de situation de l'EMEP 1/20, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (à paraître)⁵

Rapport de situation de l'EMEP 2/20, *Assessment of transboundary pollution by toxic substances: Heavy metals and persistent organic pollutants* (à paraître).

c) Modèles d'évaluation intégrée

33. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée fera rapport sur les activités menées, y compris les résultats de la quarante-neuvième réunion (en ligne, 20-22 avril 2020). Un représentant du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée fera également rapport sur les activités menées. Les participants seront appelés à examiner les progrès accomplis et à donner de nouvelles orientations quant aux travaux sur les modèles d'évaluation intégrée.

Document(s) :

Modèles d'évaluation intégrée
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/5-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/16).

d) Condensables dans les inventaires des émissions et dans la modélisation

34. Un représentant du Centre de synthèse météorologique-Ouest présentera les résultats de l'atelier sur les meilleures approches du traitement des condensables dans les inventaires des émissions et dans la modélisation (en ligne, 17-19 mars 2020), qui a été organisé dans le cadre d'un projet de recherche financé par le Conseil des ministres des pays nordiques. Un avant-projet du rapport sera disponible sous forme de document informel à la sixième session commune.

35. Les participants sont appelés à :

a) Examiner les moyens possibles d'améliorer le traitement (exhaustivité et cohérence) des condensables dans la modélisation de l'EMEP et la notification des inventaires nationaux des émissions ;

b) Fournir des orientations et des recommandations pour les actions et activités futures, y compris l'appui apporté aux Parties ;

c) Transmettre les orientations et les recommandations à l'Organe exécutif pour examen à sa quarantième session.

Document(s) :

Mesures et modélisation
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/4-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/15)

Rapport de situation de l'EMEP 1/20, *Transboundary particulate matter, photo-oxidants, acidifying and eutrophying components* (à paraître)

Rapport de situation de l'EMEP 2/20, *Assessment of transboundary pollution by toxic substances: Heavy metals and persistent organic pollutants* (à paraître).

⁵ Les rapports de situation de l'EMEP pour 2020 seront publiés à l'été ou à l'automne. Pour l'heure, le nom des auteurs et d'autres détails concernant ces publications ne sont pas disponibles.

e) **Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère**

36. Les Coprésidents de l'Équipe spéciale du transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère feront rapport sur les résultats des dernières activités et réunions coordonnées par l'Équipe spéciale ou auxquelles elle a contribué.

37. Les participants seront appelés à examiner et approuver les principales conclusions de l'Équipe spéciale et fournir des orientations concernant ses travaux futurs.

Document(s) :

Transport des polluants atmosphériques à l'échelle de l'hémisphère
(ECE/EB.AIR/GE.1/2020/8-ECE/EB.AIR/WG.1/2020/19).

13. Questions diverses

38. Au moment de l'établissement du présent document, le secrétariat n'avait aucune question à proposer au titre de ce point de l'ordre du jour. Les délégations souhaitant proposer des questions au titre de ce point sont priées d'en informer le secrétariat dès que possible.

14. Clôture de la sixième session commune

39. Le secrétariat présentera un plan général du rapport accompagné des principales décisions. Les participants seront appelés à adopter les décisions prises pendant la session commune et à donner au secrétariat des orientations pour l'établissement de la version définitive du rapport.
